



Volet B

Mod DOC 19.01

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21062536

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
- Division Charleroi -

18 MAI 2021
Greffe

Le Greffier

N° d'entreprise : 0663 915 609

Nom

(en entier) : **Chemviron**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Parc Industriel de Feluy C, 7181 Seneffe**

Objet de l'acte : Nomination / démission

Extrait des décisions unanimes des actionnaires de Chemviron SA prises par écrit en date du 21 avril 2021,

Les actionnaires de Chemviron SA, à l'unanimité,

PRENNENT CONNAISSANCE de la démission de Madame Geneviève Bérubé de son mandat en tant qu'administratrice de la Société avec effet au 30 avril 2021.

DÉCIDENT de nommer Monsieur Stevan Richard Schott, résidence avec adresse professionnelle au Parc industriel de Feluy, zone C - 7181 Seneffe (Feluy), en tant qu'administrateur de la Société au 1er mai 2021. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2026.

Son mandat en tant qu'administrateur ne sera pas rémunéré.

DÉCIDENT de donner procuration à David Haex ou Laurent de Pauw, avocats à Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, B -1050 Bruxelles, ou à tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SCRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul et avec le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société, et ce afin d'entreprendre toutes les formalités légalement prescrites concernant la publication des présentes décisions, et en particulier la publication d'un extrait de ces décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des données d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires reçoivent l'autorisation de signer tous les documents, formulaires, registres, notifications ou lettres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des guichets d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, et de manière générale, entreprendre toute action nécessaire ou utile ayant trait à ces décisions écrites.

Pour extrait analytique
Laurent De Pauw
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).